

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2023-2024

- COMMUNE
- SERVICE EAU

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet www.rehainviller.fr

Situation

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

Population

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2023, la commune compte 1066 habitants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs [COMMUNE-EAU- 2023 ont été votés le 04/04/2024](#) par le conseil municipal.

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets [COMMUNE EAU- 2024 ont été votés le 04/04/2024](#) par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.

⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A, Le service Eau

a, La section d'exploitation

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011 - Charges à caractère général	50 277,25	37 739,71	45 791,60
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	38 500,00	29 419,70	33 391,60
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 577,25	6 458,51	10 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		52,50	100,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 200,00	1 809,00	2 000,00
014 - Atténuations de produits	16 000,00	15 765,00	17 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 000,00
66 - Charges financières	801,71	801,10	478,66
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
Total dépenses réelles	69 578,96	54 305,81	65 270,26
Total dépenses d'ordre	45 804,57	45 804,57	46 572,72
Total dépenses de fonctionnement	115 383,53	100 110,38	111 842,98

Les dépenses de la section d'exploitation de **100 110.388€** de 2023 concernent :

- l'achat d'eau à la commune de Lunéville
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	95 311,65	89 060,28	93 900,00
75 - Autres produits de gestion courante	206,00	205,28	279,00
77 - Produits exceptionnels	500,00		500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 522,96	11 522,96	8 521,06
Total recettes réelles	107 540,61	100 788,52	103 200,06
Total recettes d'ordre	7 842,92	7 842,92	8 642,92
Total recettes de fonctionnement	115 383,53	108 631,44	111 842,98

Les recettes de 2023 de 108 631.44 € sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

b, La section d'investissement

⇒ **En dépense :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 988,00	8 987,51	9 308,00
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	18 820,87	75 000,00
23 - Immobilisations en cours	88 503,30		79 922,49
Total dépenses réelles hors opérations	147 491,30	27 808,38	164 230,49
Total dépenses d'ordre	7 842,92	7 842,92	8 642,92
Total dépenses d'investissement	155 334,22	35 651,30	172 873,41

Les dépenses de la section d'investissement de 36 651.30€ concernent pour l'année 2023;

- l'achat de compteurs
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement)

⇒ **En recettes :**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
001 - Excédent d'investissement reporté	109 146,65	109 146,65	123 847,69
10 - Dotations, fonds divers et réserves	383,00	547,77	2 453,00
13 - Subventions d'investissement reçues		4 000,00	
Total recettes réelles hors opérations	109 529,65	113 694,42	126 300,69
Total recettes d'ordre	45 804,57	45 804,57	46 572,72
Total recettes d'investissement	155 334,22	159 498,99	172 873,41

Les recettes de la section d'investissement soit 159 498.99 € proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)

C, la commune

a, La section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Effectif de la commune : 6.96 Fonctionnaires en ETP et 5 Agents contractuels

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011 - Charges à caractère général	227 786,24	195 026,83	257 717,88
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	137 950,00	111 476,89	136 817,88
61 - SERVICES EXTERIEURS	55 286,24	53 215,74	84 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 250,00	24 033,50	27 900,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 300,00	6 300,70	8 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	347 402,00	345 103,90	397 630,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 400,00	5 965,64	7 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	342 002,00	339 138,26	390 630,00
65 - Autres charges de gestion courante	76 498,50	73 211,20	79 796,00
66 - Charges financières	19 444,00	18 943,29	17 623,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00	309,00	1 000,00
Total dépenses réelles	672 130,74	632 594,22	753 766,88
Total dépenses d'ordre	18 883,10	3 883,10	19 883,10
Total dépenses de fonctionnement	691 013,84	636 477,32	773 649,98

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent **636 477.32 euros**

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **776 392,76 euros**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	51 428,00	57 590,47	58 140,00
73 - Impôts et taxes	428 052,00	424 748,84	430 977,00
731 - Impositions directes			5 000,00
74 - Dotations et participations	164 550,00	200 581,62	193 291,00
75 - Autres produits de gestion courante	40 600,00	40 604,27	53 000,00
76 - Produits financiers	3,00		3,00
77 - Produits spécifiques	10 500,00	12 887,20	3 000,00
013 - Atténuations de charges	19 600,00	18 683,68	25 600,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 557,30	8 557,30	29 915,44
Total recettes réelles	723 290,30	763 653,38	798 926,44
Total recettes d'ordre	17 723,54	12 739,38	18 723,54
Total recettes de fonctionnement	741 013,84	776 392,76	817 649,98

❖ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

pour 2024

- *concernant les ménages*

◦ Taxe foncière sur le bâti	31.84%	31.84%
◦ Taxe foncière sur le non bâti	18.30%	18.30%
◦ Taxe d'habitation	8.87%	8.87%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 238 750 en 2023

248 813 en 2024

❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 56 509.00€

DGF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
REHAINV ILLER	89 360 €	78 261€	55 775 €	56 572 €	56 780 €	56 509€	56 449€	59 306€	56 594€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3 Les principales dépenses et recettes de la section :

b, La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
16 - Emprunts et dettes assimilés	59 300,00	57 727,77	47 199,50
20 - Immobilisations incorporelles			2 200,00
21 - Immobilisations corporelles	80 982,00	51 783,66	160 572,00
23 - Immobilisations en cours	2 851,75		
Total dépenses réelles hors opérations	143 133,75	109 511,43	209 971,50
Total dépenses d'ordre	17 723,54	12 739,38	18 723,54
Total dépenses d'investissement	160 857,29	122 250,81	228 695,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
001 - Excédent d'investissement reporté	50 629,19	50 629,19	12 618,92
10 - Dotations, fonds divers et réserves	89 845,00	80 317,44	132 100,02
13 - Subventions d'investissement reçues			62 521,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 500,00	40,00	1 572,00
Total recettes réelles hors opérations	141 974,19	130 986,63	208 811,94
Total recettes d'ordre	18 883,10	3 883,10	19 883,10
Total recettes d'investissement	160 857,29	134 869,73	228 695,04

2, en 2023

❖ Les principales réalisations de l'année 2023 sont les suivantes :

Article	Tiers	Objet	Total TTC
2111	ETAT DOMAINE	ACQUISITION PARCELLE ZC 6 VEXO FONTAINE	30,00
2111	ETAT DOMAINE	ACQUISITION A 261 CHAUFONTAINE	65,00
21312	ALTRAD COLLECTIVITES	REFECTION SOLS AIRE JEUX ECOLE MAT 15 RUE PE MARIN	2 280,00
21312	REHAINVILLER COMMUNE	Ecritures d'ordre budgétaires 2023	10 015,84
21316	MARBRERIE GRAVURE	COLOMBARIUM 10 CASES	8 880,00
21318	ANDREZ BRAJON DUPONT EST	CUMULUS BAT 5 RUE ADO	520,50
21318	CHATEAU ET FERMETURES SARL	BATIMENT 17 RUE PE MARIN FENETRES PORTE ENTREE	8 292,83
21318	ANDREZ BRAJON DUPONT EST	DISJONCTEURS SPOT ATSEM	221,76
21318	ANDREZ BRAJON DUPONT EST	DISJONCTEURS SPOT ATSEM	277,64
21318	CHATEAU ET FERMETURES SARL	PORTE PVC EXTERIEUR 5 RUE ADO	2 457,54
21318	IRLINGER	TRAVAUX COUVERTURE 17 RUE PE MARIN	19 987,00
21318	ANDREZ BRAJON DUPONT EST	CABINE DOUCHE LOGT 23RUE CARNOT PETIT	1 067,41
21568	HEINRICH CANALISATION	Remplct Poteau Incendie 26 Rte de Vosges suite à Ac	3 486,00
21578	AXIMUM INDUSTRIE	PANNEAUX SIGNALISATION RD914	901,92
21757	VERTEIX	PLT BLEUS 10 PASSAGE PIETONS	458,00
2184	MANUTAN COLLECTIVITES	2 CHAISES DE BUREAU ROSE MAIRIE	873,62
2184	MANUTAN COLLECTIVITES	1 TABLE JAUNE CANTINE OCTOGONAL	217,24
2188	PRO INOX	ARMOIRE VAISSELLE CANTINE INOX 4 PORTES 1000X600X1	597,20
2188	BRICO JARDIN LUNEVILOIS	TRONCONNEUSE STHIL ELECTRIQUE MSA 161	490,00
2188	BRICO JARDIN LUNEVILOIS	TAILLE HAIE STHIL+HUILE +FIL NYLON	680,00

2, en 2024

Les principaux projets pour l'année 2024 sont :

- ⇒ Logement 17 rue P.E Marin 13 000€ de travaux (plomberie-chauffage) + 15 000€ de travaux en régie
- ⇒ Numérisation Etat Civil : 2 174.40 € TTC
- ⇒ City Stade : 89 313.45 € soit 107 064.60 € TTC Subvention 62 519.40 €
- ⇒ Exhumations des concessions :17 424 € TTC
- ⇒ ONF : Travaux sylvicoles : 6 000€
- ⇒ Paratonnerre Eglise 1218 €
- ⇒ Lames Epareuse 3500€
- ⇒ Ordinateur Tour Garderie 650 €
- ⇒ Coffre Perceuse visseuse 588.31 €
- ⇒ Lave-vaisselle SFC : 4 900 € TTC

D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 17 568.99 €
- ⇒ La commune possède quant à elle 8 emprunts (Deux au crédit agricole et sept à la Caisse d'Epargne). Le capital restant dû au 31.12.2023 est de 629 398.73 €